

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **10 juillet 2019 à 16 h 15** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint est également présent.

19-07-281

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

19-07-282

Demande CPTAQ – Jardinerie Fernand Fortier Inc.

ATTENDU QUE la demanderesse La Jardinerie Fernand Fortier Inc. présente une demande d'autorisation pour l'utilisation de son site commercial situé au 91, Route 116 Est sur le lot 4309435 du cadastre du Québec dans la Municipalité de Princeville;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise à permettre un événement temporaire de type marché de Noël à l'intérieur des serres qui réunira des producteurs agricoles, des transformateurs et des artisans des métiers d'arts;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'événement proposé ne peut pas se réaliser à un autre endroit et cela ne justifie pas l'application de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'autorisation présentée par La Jardinerie Fernand Fortier Inc. pour utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie d'environ 1500 m² sur le lot 4309435 du cadastre du Québec pour permettre un événement temporaire de type marché de Noël à l'intérieur des serres qui réunira des producteurs agricoles, des transformateurs et des artisans des métiers d'arts.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-04-283

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 16 h 25

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire